

AVIS AU PUBLIC

Règlement portant fixation du tarif respectivement de la caution pour les clés et télécommandes électroniques.

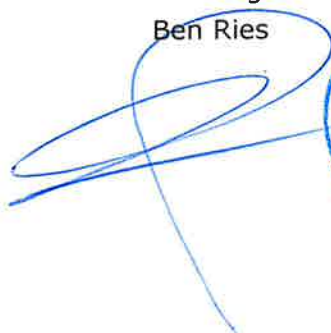
Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 19 septembre 2025 le conseil communal a adapté le règlement portant fixation du tarif respectivement de la caution pour les clés et télécommandes électroniques.

La délibération relative au règlement tarif a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 29 octobre 2025, réf. FC05-2025-A399.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



le secrétaire
Danièle Waterkeyn

